

Section gym

Madame Monsieur,

Le collège Ste Marie la Grand'Grange a créé , en partenariat avec les associations de la ville, St Chamond Gym et les Jeunes Sportives de St Chamond, une section gym.

L'objectif est d'étendre les axes du projet d'EPS et de l'association sportive à travers une pratique approfondie de la gymnastique et de créer un véritable lien avec les associations de notre ville. Elle contribue à l'éducation à la citoyenneté avec une politique de réussite scolaire, sportive et de revalorisation de soi.

Nous ouvrons la candidature d'accès à cette SECTION SPORTIVE à tous les enfants licenciés dans un des 2 clubs. Une sélection aura lieu en fin d'année scolaire. Lors de ces tests, nous tiendrons compte des capacités motrices certes, mais aussi de la motivation des enfants lors de leurs entraînements et de leur dossier scolaire (comportement et aptitude à mener de front activité sportive importante et scolarité).

Concrètement, un enfant rentrant en SECTION SPORTIVE GYM sera inscrit dans une classe horaire aménagée de son niveau (HORAM). Il profitera de 2 créneaux spécifique section gym

- le vendredi de 11h à 14h au gymnase Bouilloche, encadré par Mme Serre Tardy (professeur d'EPS et spécialiste gym) secondée par les entraîneurs des clubs qui le peuvent.
- Le mardi de 15h30 à 17h encadré par un entraîneur des clubs.
- Les journées scolaires se termineront à 15h ou 16h pour pouvoir concilier devoirs scolaires et entraînements sans s'épuiser.

L'inscription dans cette section engage l'enfant pour l'année, à participer aux rencontres UNSS qui ont lieu les mercredis (de 2 à 4 compétitions) et aux rôles de juges ou de coach pour les élèves de l'AS du collège, mais aussi à être présents et assidus aux entraînements de la section et du club tout au long de l'année.

Si vous êtes intéressés par le projet, nous vous invitons :

- ✓ Pour les futurs 6^{ème} à faire une pré-inscription via le site ismgg.fr (rubrique collège),
- ✓ Pour les enfants déjà scolarisés au collège, à prendre contact avec M. Laforge responsable de l'HORAM ou Mme Serre Tardy responsable de la section gym. On vous remettra alors un dossier de candidature,
- ✓ Pour les collégiens non scolarisés dans notre établissement, à prendre contact avec Mme Serre Tardy Muriel.Tardy@ac-lyon.fr,

Le dossier de candidature dûment complété sera à faire passer au collège à l'attention Mme Serre Tardy pour le 15 avril 2021 au plus tard.

Pour tout renseignement, nous restons à votre disposition. Pour toute question, vous pouvez contacter Mme Serre Tardy par mail Muriel.Tardy@ac-lyon.fr en laissant vos coordonnées.

Bien cordialement

Mme Serre Tardy
Responsable section gym

M. Laforge
Responsable classe Horam

Mme Zentar
Directrice du collège

DEMANDE D'ADHESION A LA SECTION GYM

Année 2021-2022

Renseignements généraux :

Nom : Prénom :

Date de naissance: Lieu de naissance :

Parents (ou représentant légal) :

Adresse
.....
.....

Code postal : Ville :

Téléphone (obligatoire) : Adresse mail (obligatoire) :

Situation scolaire en 2020-21 :

Etablissement : Classe :

Ville :

Année scolaire 2021-2022

Demande afin d'intégrer une classe HORAM en

- € 6ème
- € 5ème LV2.....
- € 4ème LV2.....
- € 3ème LV2.....

Signature des parents :

Signature de l'enfant :

Renseignements sportifs

Club dans lequel vous êtes licencié :

- € Jeunes sportives de st Chamond
- € St Chamond Gym

Depuis combien de temps pratiques tu la gym ?

Combien d'heure d'entraînement as-tu par semaine ?

A quel niveau pratiques-tu ?

- € St Chamond gym : fédéral B, Fédéral A, Performance, autres *
- € Jeunes sportives de St Chamond : jeunesses, aînées * / degré : 3ème 4ème 5ème 6ème *

* rayer la ou les mentions inutiles

CADRE RESERVE AU CLUB ET A L'ENTRAINEUR

Avis sur la candidature à la classe gym :

Fait le.....
par.....
qualité.....
Signature :

CADRE RESERVE AU COLLÈGE

Avis sur la candidature à la classe gym :

**Certificat médical
Avis favorable club
Test entrée**

**Avis favorable
En attente
Défavorable**

Nom et Signature :

OBLIGATOIRE NE PAS OUBLIER

- * Prendre contact avec Mme Serre Tardy:
muriel.tardy@ac-lyon.fr
- * Remplir et rendre le dossier d'inscription
- * Certificat médical de non contre indication à la pratique de la gymnastique y compris en compétition et qui permet de passer des tests physiques d'entrée en section sportive.
- * Signer la charte en double exemplaire et en garder un.

Rendre le dossier complet avant 15 AVRIL 2021

Un mail vous sera envoyé en mai pour vous donner l'avis sur l'inscription de votre enfant.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DE LA SECTION SPORTIVE GYM

A/ Respecter la charte HORAM.

B/ Exigences sportives:

1/

- Suivi des cours d'EPS du collège (3 à 4h par semaine en fonction du niveau),
- Suivi des entraînements de section (3h30 par semaine en 2 cours),
- Suivi des entraînements clubs,
- Suivi des compétitions UNSS (4 compétitions les mercredis après midis) et fédérales.

2/ Etre inscrit dans un des 2 clubs partenaires.

3/ Faire preuve de fair play: respecter les partenaires, les adversaires et les juges.

4/ S'engager en tant que juge et/ou de coach lors des rencontres UNSS.

C/ Exigences scolaires:

1/ Intégrer la classe Horam du niveau de classe concernée.

2/ Respecter le règlement intérieur (comportement, travail et respect des autres).

3/ Réussite scolaire optimale: travail régulier et de qualité.

D/ Organisation:

- Le 1er cours de la section débutera courant septembre. La date sera annoncée via le carnet de correspondance.
- Mardi : fin des cours 14h50: les gyms se rendent par leur propre moyen au gymnase Bouloche (15 min à pied Max). Entraînement de 15h30 à 17h, encadré par un des entraîneurs des clubs. En cas d'absence des entraîneurs, les gyms devront rester en étude au collège jusqu'à 17h.
- Vendredi : fin des cours 11h: les gyms rejoignent Mme Serre Tardy (ou un des entraîneurs en cas d'absence) devant la vie scolaire. Sous la surveillance de

l'adulte, les gyms se rendront au gymnase à pied. Entraînement de 11h15 à 13h15 puis pique nique tiré du sac (possibilité de réchauffer au besoin). Retour au collège pour 13h50, à pied sous la surveillance de l'adulte. En cas d'absence du professeur d'EPS ou de l'entraîneur le cours est maintenue, en cas d'absence des 2, les gyms devront rester en étude de 11h à 12h et pourront rentrer chez eux à midi avec l'autorisation des parents sinon ils mangeront au collège.

- Pour les compétitions UNSS, les formations juges UNSS, une circulaire sera distribuée pour informer les familles.
- En cas d'inaptitude physique, le gym devra se rapprocher de Mme Serre Tardy et de son entraîneur.

En signant la charte Horam/section gym, l'élève et ses parents s'engagent à la respecter. Comme spécifié dans celle-ci, un élève ayant un comportement inapproprié ou désinvestissant le travail scolaire ou sportif pourra se voir exclu de la section Gym. Des mesures de remédiation (soutien, tutorat...) seront évidemment proposées avant une telle décision. Une appréciation figurera sur le bulletin trimestriel de l'enfant pour valoriser l'implication de l'élève dans la section.

La réinscription d'un élève à la Section Gym est réexaminée en juin de chaque année pour la rentrée suivante.

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

DES CLASSES « HORAM » (HOraires AMénagés) SECTION GYM

Cette charte a pour objet de fixer un cadre de fonctionnement précis et de sensibiliser les élèves et leurs parents aux exigences spécifiques de ces classes.

Elle s'adresse donc aux élèves ayant une pratique sportive gymnique dans une des associations partenaires de notre Collège et dont le dossier d'inscription HORAM et section gym a été retenu (par le Collège et l'association).

Elle vient en complément du règlement intérieur de l'Etablissement.

-
- ▶ 1 L'élève s'engage à être assidu et régulier dans la pratique de son activité :
Il respecte les horaires et le nombre de séances fixé en début de saison par son encadrement et par le responsable de la section pour atteindre les objectifs d'évolution fixés.
 - ▶ 2 L'élève s'engage à respecter les enseignants, éducateurs, entraîneurs, dirigeants des associations où il pratique, au même titre que les professeurs du Collège.
 - ▶ 3 L'élève s'engage à respecter les règles de vie de son club ou association au même titre que celles du Collège.
 - ▶ 4 L'élève s'engage à avoir une pratique sportive compétitive aussi bien avec son association qu'avec l'association sportive du collège :
 - il participe régulièrement aux compétitions ou épreuves programmées et proposées par ses entraîneurs et par le responsable de la section.
 - Il s'engage en tant que juge et/ou coach lors des rencontres UNSS avec l'association sportive du collège.
 - ▶ 5 L'élève s'engage à rester dans la classe HORAM pour une durée minimum d'une année scolaire :
il ne peut pas démissionner en cours de saison (en cas de dispense médicale, il s'investira dans les rôles de coach et juge dans la section).
 - ▶ 6 L'élève s'engage à informe le Collège et son association, par un courrier officiel de ses parents au plus tard fin mai, s'il compte arrêter sa pratique en fin de saison et ne pas poursuivre en HORAM et/ou en section à la rentrée suivante.

La Direction décidera alors de son changement ou de son maintien dans la classe HORAM en fonction de différents paramètres (intérêt du jeune, du groupe classe, des effectifs du niveau...).

- 7 L'élève s'engage à gérer au mieux son travail scolaire afin d'assurer la réussite de ses études. Il profite autant que possible des séances mises en place par le Collège et utilise favorablement le temps d'après 15h ou 16h jusqu'à l'entraînement. Il peut lui être imposé de rester en étude si le travail n'est pas fait correctement, quitte à mettre en suspens temporairement un des créneaux section.
 - 8 **En cas de non-respect de la charte, la Direction du Collège, le Responsable Horam et le responsable de la section gym se réservent la possibilité de ne pas maintenir l'élève dans le dispositif HORAM et/ou en section gym au cours de l'année scolaire.**
-

NOM de l'élève :

Classe :

Signature élève :

Signature parents :

La charte dûment signée est à rendre au professeur principal le jour de la rentrée avec un certificat médical de non contre indication à la pratique de la gym en compétition s'il n'a pas déjà été donné.